

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09 DECEMBRE 2020

Délibération n°2020-22 : Dispositif d'action sociale en faveur des personnels de l'Ecole – contribution de l'établissement aux gratifications de Noël

Le conseil d'administration, dans sa séance du 9 décembre 2020,

ARRETE

la contribution de l'établissement aux gratifications de Noël 2020
pour les enfants du personnel de moins de douze ans à 1530,50 €,
qui se répartit de la façon suivante :

- 1005 € de chèques-cadeaux (30 € par enfant pour 33 enfants) ;
- 462,5 € de places de spectacle (18,50 € par place pour 25 enfants) ;
- 63 € de « bons goûters » (4,5 € par bon pour 14 enfants).

Nombre de votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0.

Le président du conseil d'administration de
l'Ecole nationale des chartes



Louis GAUTIER

Membre du campus Condorcet

65, rue de Richelieu
F-75002 Paris
T +33 (0)1 55 42 75 00